

JOURNAL DE LA HAYE.

DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces.
 par an : 26 fl. 30 fl.
 par mois : 14 » 16 »
 par trimestre : 7 » 8 »

DES INSERTIONS.
 par ligne et par jour : 1 fl. 50, timbre
 en plus.

BUREAU DE LA RÉDACTION.
 à La Haye, Lager Nieuwstraat,
 derrière le Prinsgracht (N° 100).

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES.
 Chez M. Van Weelden, Libraire,
 Spui, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction française.

LA HAYE 13 Août.

Affaires de Suède.

On s'occupe vivement en Suède des modifications à introduire dans le système de la représentation nationale. Le projet démocratique, qui a eu la majorité dans les deux dernières élections, veut substituer aux quatre ordres qui composent la législature de la Suède, une seule assemblée nationale. Ce corps se composerait de 250 membres. Dans son sein seraient choisis 75 membres qui formeraient le Sénat et se renouvelleraient par tiers tous les trois ans. Ce corps aurait l'autorité indépendante, car en cas de dissidence d'opinion de l'assemblée la plus nombreuse, les deux ordres voteraient ensemble. Les présidents de ces deux corps élus par chaque assemblée respective, ne resteraient plus en fonctions, et ne pourraient être réélus. Pour être élu, il suffirait de posséder une propriété foncière de la valeur de fl. 12 environ. Les élections se feraient au scrutin secret. Le projet était approuvé par la diète, les classes supérieures seraient privées de la suprématie dont elles jouissent aujourd'hui. Car non-seulement elles n'entreraient plus qu'à cinq dans l'assemblée législative, mais aussi les fonctionnaires publics, les ministres même en seraient exclus. Comme cela a lieu aux Etats-Unis, on pense que la chambre des nobles résistera de toutes ses forces à la réforme de la constitution.

On remarque dans une lettre de Stockholm, du 26 juillet, le projet de loi qui a pour but d'établir un nouveau système de représentation nationale, le droit d'élection appartenant à toute personne ayant atteint l'âge de 21 ans, et possédant une certaine importance de la fortune foncière; ainsi, celui qui possède une fortune foncière valant 10,000 thalers aura le droit de voter, tandis que celui qui n'a qu'un immeuble valant 10 thalers n'aura qu'un droit de voix. Les élections seraient faites par deux ordres, l'un pour les bourgeois rapportant 200 thalers annuellement. Les fonctionnaires publics auraient une voix, mais toutefois des gens de la campagne. Les élections seraient faites s'ils ont 25 ans et sont protestants. Les villes de plus de 500 habitants, et plus souvent 30 députés; les campagnes de la campagne en donnent 145. Les élections seraient directes, celles des campagnes indirectes et secrètes. Les députés choisissent entre eux 75 membres qui forment la diète. Dans les affaires qui n'ont pas beaucoup d'importance, les deux chambres se réunissent et votent par tiers, mais dans les grandes affaires, les deux ordres ont chacun une voix, et le tiers a le droit de veto; les bourgeois perdent, les paysans n'y gagnent qu'en apparence. On est encore de Stockholm, 26 juillet.

Les quatre ordres de la diète se trouvent également partagés dans la tendance politique. La noblesse et le clergé sont purement conservateurs; la bourgeoisie et les paysans ont été des libéraux; les bourgeois ultra-libéraux qui demandent l'établissement de deux ordres, les plus libéraux d'élection. Ces deux ordres ne sont représentés que par 160 membres, tandis que la noblesse elle seule compte 400 représentants.

Dans la nuit de mercredi dernier la barque de nuit faisant le service entre Utrecht et Leide, ayant rencontré la barque hollandaise d'Amsterdam, près d'Oudshoorn, ces deux barques se heurtèrent l'une contre l'autre avec une telle violence que la barque d'Utrecht a coulé bas. On est parvenu à sauver les passagers et les bateliers.

Sir J. Gambier, qui, après la conclusion du traité de paix d'Amiens, a quitté le service militaire, et qui depuis a été successivement consul en Portugal, au Brésil et dans les Pays-Bas jusqu'à la suppression de plusieurs consulats généraux, vient de mourir à Londres.

Septième bulletin de l'établissement des bains à Schéveningue.

ARRIVÉS.
 A l'Hôtel des Bains.
 M. le baron Brantzon van de Zyp avec son fils, d'Amsterdam.
 Au village.
 Mad. la veuve Eyken Sluifers, d'Amsterdam, chez J. Tuyt; M. B. van Cleef avec son fils, de Rotterdam, chez Berkenbosch Blok; MM. Eyken Sluifers et van der Voort, d'Amsterdam, et A. Oppenheim avec son épouse, de Francfort s/M, chez Waterreus, au Romein; M. Arnold avec sa famille, d'Echternach, chez J. L. Meys; MM. F. Schleuchler, conseiller intime de S. M. le roi de Saxe, de Dresde, et J. Gudin, de Paris, chez M. Maas.

Température de la mer pendant la dernière semaine.

	A 7 heures 1/2 du matin.	A 11 heures 1/2.
Le 4 août	60 deg. F.	61 deg.
5	61	62
6	64	64
7	62	63
8	62	60
9	61	62
10	61	64

Temps de la haute marée du 13 au 19 août.

	h.	m.
Mardi, 13 août.	1	1 après-midi.
Mercredi, 14	1	38
Jedi, 15	2	13
Vendredi, 16	2	48
Samedi, 17	3	26
Dimanche, 18	4	5
Lundi, 19	4	53

On lit dans le *Globe* anglais: Le *Constitutionnel* de Paris craint pour le roi Louis-Philippe s'il se rend en Angleterre, une réception froide à la suite de l'affaire de Taïti. Le *Constitutionnel* doit s'être formé une opinion sur le caractère des Anglais s'il croit qu'ils recevraient froidement l'ardent allié de leur souverain, uniquement parce qu'un officier à tête chaude a commis à Taïti un outrage que son gouvernement doit déplorer, ou parce que quelques journalistes ont tenu un langage que tout homme sensé en France doit désavouer. Le roi des Français peut être certain de rencontrer chez nous une réception cordiale.

Le *Globe* français contient les réflexions suivantes: Pendant que les journaux de l'opposition se voilent la face pour ne pas assister à l'abaissement de la France devant l'étranger; la presse anglaise, à son tour, accuse lord Aberdeen d'imbécillité et de pusillanimité envers M. Guizot, c'est, au dire du *Morning Chronicle* et du *Globe*, un esprit rampant, qui a le singulier malheur de ne rien obtenir en retour de ce qu'il cède à la France, un ministre sans patriotisme et sans dignité, qui reçoit nos coups de pieds, et qui continue à satisfaire les crailleries françaises réclamant l'humiliation de l'Angleterre. Et savez-vous pourquoi tout ce bruit, toute cette grande dépense de colère et d'insultes? Mon Dieu! tout simplement parce que le lieutenant Gray, du brick de S. M. britannique Bonetta, a été condamné à la réprimande par la cour martiale de Ports-

mouth, pour avoir fait visiter un navire français sans y être autorisé. L'opposition anglaise au parlement et dans la presse, a vu, dans cette condamnation, une lâcheté du gouvernement anglais exigée de lord Aberdeen par son maître, M. Guizot.

Situation de Saint-Domingue.

L'état de choses, à Haïti, au 1^{er} juillet, est exposé sous d'assez sombres couleurs par un correspondant du *Courrier des Etats-Unis*; ce témoignage d'un maître mécontent, a une certaine valeur:

« Rien, dit-il, n'est changé au fond dans la situation du pays; mêmes menaces, mêmes difficultés, dans le présent et dans l'avenir. Les partis s'observent, l'arme au pied, l'inquiétude au cœur.

« La police est encore plus mal faite qu'auparavant. Les raggabonds sont plus insolents et plus audacieux. La culture ne va pas mieux, le commerce se traine péniblement. La presse est devenue plus vénale. Les vanités ambitieuses, qui se transforment en épaulettes, pullulent! pullulent! à faire jeter les hauts cris aux plus insoucians. Le Nord et le Sud comptent, dit-on, près de 60 à 80 généraux de création nouvelle, et deux fois autant de colonels; les commandans, capitaines, lieutenans, sous-lieutenans sont plus nombreux que les soldats. Il en est de même dans l'Ouest, à peu de chose près.

« Le gouvernement a eu la faiblesse, pour ne pas dire pis, de faire une ovation à l'un des chefs des dévastateurs, Jeannot Moline, à son entrée dans Port-au-Prince, où il était maître par le nouveau président Guerrier. Ce Jeannot Moline avait prudemment pour but le pillage et le massacre des gens de couleur; il n'a été converti à des idées moins fortes qu'à l'égard de représentations et de menaces superstitieuses. Cet homme, qui n'avait jamais chaussé de souliers, a vu un homme de couleur du Port-au-Prince envoyer sa voiture à sa rencontre, se faire son hôte et son valet, en l'hébergeant et le servant à sa propre table. Cette vénalité ne peut être excusable, tradit que de telles motifs dont un veuille la colorer.

« Le terme de l'indemnité, qui était le 8 juillet, n'a pas été payé; mais alors il ne restera plus que la moitié dans la caisse haïtienne.

« Voici, d'après le *Times*, les détails des événements qui ont suivi l'occupation de Saint-Domingue et que nous avons sommairement résumés dans notre numéro d'hier. Les journaux de Haïti (le *Standard*, le *Journal*, le *Journal de la République*, le *Journal de la Liberté*) jusqu'à la date de leur publication, ont été publiés par le gouvernement provisoire. La session de cette année a été ouverte le 26 mai par un discours de M. Thomas Bobalille, qui a essayé de faire comprendre la nécessité d'accepter la protection de la France, qui avait été offerte, disait-il, par le consul-général de France, M. Juchereau de Saint-Devis. Les généraux Juan Pablo et Manuel Ximenes ont combattu ouvertement cette motion, et déclaré qu'ils n'accepteraient aucune domination étrangère; en conséquence l'offre de la protection de la France a été rejetée par l'assemblée. Néanmoins, le 28 du même mois le consul de France ayant envoyé à la junte une autre communication indiquant les termes dans lesquels la junte de protection serait conçue, et menaçant de quitter l'île avec les vaisseaux de guerre stationnés à Santo-Domingo, ce document fut accepté par la junte et signé par tous les membres, à l'exception de Duarte, qui donna sa démission, comme membre de la junte, et comme commandant de l'arrondissement de Santo-Domingo.

« Aux termes de ce traité, la France devait prêter 5 millions de piastres (7 millions de fl.) à la partie orientale, et recevoir, comme garantie de remboursement, la partie orientale de l'île.

leton du Journal de La Haye, 14 Août 1844.

LE JUIF ERRANT.

SECOND VOLUME.

Le château de Cardoville.

CHAPITRE X.

Le départ pour Paris.

Un grand silence règne dans le château de Cardoville; la tempête s'est apaisée; on n'entend plus au loin que le sourd resaca des vagues qui se brisent paisiblement sur la côte. Dagobert et les orphelines ont été établis dans des chambres chaudes et confortables au premier étage du château. Dagobert, trop gravement blessé pour être transporté à l'étage supérieur, est resté dans une salle basse. Au moment du naufrage, une mère éplorée lui avait remis son enfant entre les bras. En vain il s'était tenté d'arracher cet enfant à une mort certaine, ce dévouement a rompu ses mouvements, et le pauvre enfant a été jeté presque brisé sur les rochers. Dagobert, qui a su le nom de son enfant, est resté auprès de lui, à l'écouter.

Gabriel, après avoir donné quelques consolations à Djelma, est remonté dans la chambre qui lui était destinée; fidèle à la promesse qu'il a faite à Rodin d'être prêt à partir au bout de deux heures, il n'a pas voulu se coucher; ses habits séchés, il s'est endormi sur un grand fauteuil à dossier, placé devant une cheminée où brûle un ardent feu.

Cet appartement est situé auprès de deux autres qui sont occupés par Dagobert et ses deux sœurs.

Blanche, probablement très en confiance dans un si honnête château, a quitté la porte de Rodin et de Blanche, pour venir se réchauffer et s'étendre devant le foyer au coin d'une table. Le missionnaire est endormi.

Rabat-Jaïs, son nez appuyé sur ses pattes allongées, jouit avec délices

d'un parfait bien-être, après tant de traverses terrestres et maritimes! Nous ne saurions affirmer qu'il pense habituellement beaucoup au pauvre Jovial, à moins qu'on ne prenne pour une marque de souvenir de sa part son irrésistible besoin de mordre tous les chevaux blancs qu'il avait rencontrés depuis la mort de son vénérable compagnon, lui, jusqu'alors le plus inoffensif des chiens à l'endroit des chevaux de toute robe.

Au bout de quelques instans, une des portes qui donnaient dans cette chambre s'ouvrit, et les deux sœurs entrèrent timidement; depuis quelques instans, éveillées, posées et habillées, elles se tenaient encore de l'inquiétude au sujet de Dagobert; quoique la femme du régisseur, après les avoir conduites dans leur chambre, sût ensuite ravant leur apprendre que le médecin du village ne trouvait aucune gravité dans l'état et dans la blessure du soldat, néanmoins elles sortaient de chambre, espérant s'informer de lui auprès de quelqu'un du château.

Le haut dossier de l'antique fauteuil où dormait Gabriel le cachait complètement, mais les orphelines, voyant Rabat-Jaïs tranquillement couché au pied de ce fauteuil, crurent que Dagobert y dormait; elles s'avancèrent donc vers ce siège sur la pointe du pied.

A leur grand étonnement, elles virent Gabriel endormi. Interdit, elles s'arrêtèrent immobiles, n'osant ni reculer, ni avancer, de peur de réveiller.

Les longs cheveux blonds du missionnaire n'étant plus mouillés, frisaient naturellement autour de son cou et de ses épaules; la pâleur de son teint ressortait sur le pourpre foncé du damas qui recouvrait le dossier du fauteuil. Le beau visage de Gabriel exprimait alors une mélancolie amère, soit qu'il fût sous l'impression d'un songe pénible, soit qu'il eût l'habitude de cacher de douloureux ressentimens dont l'expression se révélait à son insu pendant son sommeil; malgré cette apparence de tristesse navrante, ses traits conservaieut leur caractère d'angélique douceur, d'un attrait inexprimable... car rien n'est plus touchant que la bonté qui souffre.

Les deux jeunes filles baissèrent les yeux, rougirent spontanément, et échangeèrent un coup d'œil un peu inquiet, en se montrant du regard le missionnaire endormi.

— Il dort, ma sœur... — dit Rose à voix basse.

— Tant mieux... — répondit Blanche à voix basse, en faisant à Rose un signe d'intelligence... nous pourrions le bien regarder...

— En venant de la mer ici, nous n'osions pas...

— Vois donc... comme sa figure est douce!

— Il me semble que c'est bien lui que nous avons vu dans nos rêves.

— Nous dire qu'il nous protégerait.

— Et cette fois encore... Il n'y a pas manqué.

— Mais du moins, nous le voyons...

— Ce n'est pas comme dans la prison de Leipsick... pendant cette nuit si noire...

— Il nous a encore sauvés cette fois.

— Sans lui... ce matin... nous périssions...

— Pourtant ma sœur, dans nos rêves, il me semble que son visage était comme éclairé par une douce lumière.

— Oui... tu sais; il nous éblouissait presque.

— Et puis il n'avait pas l'air si triste.

— C'est qu'alors, vois-tu, il venait du ciel, et maintenant il est sur la terre...

— Ma sœur... est-ce qu'il avait alors autour du front cette cicatrice d'un rose vif?

— Oh non... nous nous en serions bien aperçues.

— Et à ses mains... vois donc aussi ces cicatrices...

— Mais s'il a été blessé... ce n'est donc pas un ange?

— Pourquoi, ma sœur? S'il a reçu ces blessures en voulant nous sauver, ou en secourant des personnes qui, comme nous, allaient mourir...

— Tu as raison... s'il ne courait pas de danger, nous n'aurions pas besoin de ceux qu'il protège, ce serait moins beau...

— Comme il est dommage qu'il n'ouvre pas les yeux...

— Leur regard est si bon, si tendre!

— Pourquoi ne nous a-t-il rien dit de sa mère pendant la route?

— Nous n'étions pas seules avec lui... nous n'avons pas voulu...

— Maintenant nous sommes seules...

— Si nous le prions pour qu'il nous parle...

Et les orphelines s'interrogèrent du regard avec une naïveté charmante; leurs ravissantes figures se coloraient d'un léger incarnat, et leur sein virginal palpait doucement sous leur robe noire.

— Tu a raison... prions-le.

— Mon Dieu, ma sœur, comme notre cœur bat, — dit Blanche, ne sentant pas avec raison que Rose ne ressentit tout ce qu'elle ressentait elle-même — et comme ce battement fait du bien! On dirait qu'il va nous sauver quelque chose d'heureux.

Les deux sœurs, après s'être rapprochées du fauteuil, sur lequel le pied, s'agenouillèrent, les mains jointes, l'une à droite, l'autre à gauche du jeune prêtre.

Ce fut un tableau charmant.

Levant leurs adorables figures vers Gabriel, elles dirent tout bas, bien bas, d'une voix suave et fraîche comme leurs vianges de quinze ans:

— Gabriel! parlez-nous de votre mère.

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

traité fut expédié au consul-général M. Levasseur et à M. l'amiral de Moges. On désarma de leur artillerie les vaisseaux de guerre français qui se trouvaient dans les parages de Santo-Domingo pour qu'ils pussent entrer dans la rivière Ojama, et la on les arma de nouveau pour qu'ils fussent en état de réprimer un mouvement populaire. Après les événements, le colonel Puello, qui commandait le fort, donna à ses sentinelles l'ordre de tirer sur un Français nommé Malaspine, qui, au cri de: *Qui vive*, avait répondu: *Français!* Là-dessus, le consul de France menaça de tirer sur la ville si elle n'était retirée sur-le-champ. On céda; mais le 9 juin le colonel Puello se mit à la tête de la populace, et marcha vers la junte aux cris de: *A bas Bobadilla! à bas Cuminez! Mort aux traîtres! Mort à Delmonte! à Xavier Abreu! à Francisco Riaz et à Biaz!* Ce sont les membres qui passent pour être les plus favorables au système de la protection de la France. Puello exigea que ces membres se retirassent de l'assemblée et fussent bannis. La junte allait céder, mais ils se retirèrent spontanément et se rendirent auprès du consul de France, qui les prit sous sa protection, et menaça de nouveau de faire bombarder la ville. Puello et trois autres personnes furent promus au rang de généraux de brigade par la junte; en même temps la nouvelle arriva que tout le département de Cibao s'était détaché de Santo-Domingo pour former une autre république, sous le titre de république de Cibao.

L'île se trouve ainsi divisée en trois états: la république d'Haïti (bornée à la partie française de l'île), la république de Saint-Domingue, soumise à la junte provisoire, et la république de Cibao, qui probablement n'aura qu'une existence momentanée.

Le 19 juin, l'anarchie la plus complète régnait à Saint-Domingue. Puello, qui est un Noir, avait fait un appel aux Noirs et aux hommes de couleur pour les exciter à résister aux Français, qui, disait-il, voulaient prendre possession de l'île et rétablir l'esclavage. Le consul de France avait été forcé de déclarer que le traité était un projet qui n'avait pas encore obtenu l'approbation de son gouvernement.

Parlement britannique.

Dans une des dernières séances de la chambre des communes, Sir Robert Peel a proposé la seconde lecture du bill relatif à la révocation de certaines peines surannées contre les catholiques. Aucune garantie n'était enlevée par ce bill à l'acte de 1829, son objet était simplement de placer les catholiques, devant le serment conforme à leur foi, sur le même pied que les protestants en ce qui touche aux franchises et droits civils, et de rapporter certains actes qui étaient devenus lettre morte. Un de ces actes leur faisait un crime de maintenir la suprématie spirituelle du pape; un autre les punissait pour avoir manqué d'entendre le service divin le 5 novembre; un autre leur interdisait de posséder un cheval valant au-delà de cinq livres sterling. En vérité, a dit le ministre, en révoquant de pareilles lois, la législature ne confère pas un privilège aux catholiques, elle relève bien plutôt la valeur du *statutebook*.

M. Hawes a demandé si c'était aussi l'intention du ministre de rapporter certaines lois tombées en désuétude, et qui concernent les protestants dissidents.

M. Peel a répondu que s'ils avaient à se plaindre de lois pareilles à celles dont il venait de parler, il ne s'opposait pas à leur révocation.

La troisième lecture du bill a eu lieu.

On a passé au bill sur les débiteurs insolubles.

M. Philips a combattu la clause abolissant la prison pour dettes pour une somme au-dessous de 20 liv. Elle aurait pour effet de nuire aux créanciers pauvres.

Sir J. Graham a répondu que le bill était rédigé de manière à donner au créancier toute facilité d'être payé sur les biens de son débiteur; mais l'abolition de la prison formait l'essence même de la nouvelle loi. Du reste, on discutera ce point lors de la troisième lecture.

Nouvelles d'Afrique.

On lit dans le *Commercio* de Cadix du 1^{er} ct.: «Hier, le navire *Suffren* et le navire à vapeur *Rubis*, sont partis pour le Levant. On dit que le reste de l'escadre va les suivre, et que son départ a été décidé à la suite de la nouvelle qu'a reçue le prince de Joinville de l'arrivée à Tanger d'un navire anglais. On dit également que les juifs et les autres émigrants du territoire marocain n'ont pas été reçus à Gibraltar, et qu'il leur a été permis seulement d'y demeurer 24 heures.»

Et plus bas: «Ce que nous annonçons hier est arrivé. L'escadre française est partie pour le Levant dans cette même journée d'hier. Le navire à vapeur *Pluton*, qui conduit S. A. R. le prince de Joinville, a mis à la voile avant-hier. On dit que les hostilités contre les Marocains vont commencer; mais nous ne pouvons certifier cette nouvelle.»

On lit dans la *Cronica de Gibraltar* du 29 juillet: «Hier, les frégates suédoises et norvégiennes sont parties de notre port pour le Suède. Les autorités de Tanger continuent à faire régner l'ordre et la tranquillité à Tanger. L'on assure que lorsque les habitants, qui ont quitté la ville par crainte pour leur vie, y rentreront, ils trouveront leurs maisons telles qu'ils les ont laissées, et aussi bien gardées que dans les pays les plus civilisés d'Europe.»

Nous voyons dans la *Cronica* du 31: «Nous avons reçu hier par le navire à vapeur français le *Vélocé*, des nouvelles de Tanger. L'empereur, le consul anglais, M. Hay, et le ministre du sultan, Ben-Riz, se trouvaient à Maroc, le 20. Les négociations étaient très-actives entre ces derniers. Le *Vélocé* était parti de Mogador le 29. Cette nouvelle nous fait croire que nos espérances relativement à un arrangement à l'amiable se réaliseront. Le prince de Joinville arriva hier à Tanger sur le navire à vapeur *Pluton*; on suppose que toute son escadre le suit. Le consul des Etats-Unis est resté à Tanger. Le vice-consul anglais se trouve avec son épouse à bord de l'*Albion*; mais il est journellement en communication avec la ville. Les jardins du corps consulaire situés aux environs de Tanger, ont éprouvé quelques dégâts de la part des troupes; mais les personnes et les propriétés ont été respectées.»

On lit dans le *Toulonnais*, sous la date du 7 août: «Le bâtiment à vapeur l'*Achéron*, parti d'Oran le 4 août, est arrivé aujourd'hui sur notre rade en courrier extraordinaire et porteur de dépêches pour le gouvernement.»

Nous avons appris par ce navire que le maréchal Bugeaud venait d'expédier au prince de Joinville, l'ordre d'occuper Tanger et Mogador, à l'expiration du délai fixé par l'*ultimatum*.

De son côté, le maréchal, à la tête de l'armée expéditionnaire, composée de 14 à 15,000 hommes, se disposait à prendre l'offensive.»

Ce journal publie en outre ce *post-scriptum*, daté de dix heures du soir, le même jour:

Nous venons d'apprendre qu'une dépêche télégraphique prescrit le départ immédiat des vaisseaux l'*Océan*, l'*Inflexible* et le *Neptune*. Ces bâtiments doivent mettre à la voile demain matin. Nous ne connaissons pas leur destination; mais tout fait présumer qu'ils se rendent devant Tanger.»

Ajoutons que l'on a annoncé le départ de Paris du vice-amiral La Susse, qui a déjà commandé sur les côtes de Barbarie, et qui, disait-on, devait prendre le commandement supérieur des forces navales qui allaient être rémises au détroit de Gibraltar.

Il est vrai que ces ordres se rattachaient à un état de choses ténuaire à la dépêche apportée par le *Grégois*; mais cette dépêche est-elle de nature à faire suspendre ces dispositions?

(Constitutionnel.)

Nouvelles d'Espagne.

La *Presse* a reçu des lettres de Madrid, du 3 août. On disait au départ du courrier que le retour de la reine dans la capitale provoquerait un changement de cabinet dont on fixait même le personnel de la manière suivante:

M. Martínez de la Rosa, ambassadeur à Paris, aux affaires étrangères avec la présidence; le marquis de Casa-Irujo, aux finances; M. Olivan, à l'intérieur; M. Manescau, président de chambre à la cour de cassation, à la justice; le général duc de l'Alumada, à la guerre, et l'amiral Ulloa, commandant les forces navales à Cuba, à la marine.»

L'ancien rédacteur de la *Gaz. de Madrid*, M. de la Hoz, vient de publier, sous le titre de: *Un monarquico à los parlamentarios*, une brochure qui fait sensation, et dans laquelle il cherche à démontrer l'impossibilité d'établir en Espagne le gouvernement parlementaire.

La junte générale des provinces basques, dans sa séance du 2 août, a réclamé à l'unanimité le rétablissement plein et entier des *fueros*. Elle a décidé qu'une commission composée de sept membres par *merindad* (district), c'est-à-dire de quarante-deux membres, serait chargée d'examiner la question et de donner son avis à la junte. Ordinairement, ces commissions ne se composaient que de six ou douze membres (un ou deux par *merindad*); mais la gravité de l'affaire a paru devoir nécessiter une commission considérable.

— Au moment où la réunion prochaine des nouvelles élections, dans l'espoir d'y obtenir l'avantage, ou du moins de les entraver, ou de les fausser. Le parti progressiste s'y est fidèle à ses anciennes habitudes; le parti espartériste de plus plus que jamais le triomphe des anciens chefs, et le parti ablutiste ou carliste soutient les principes professés par le précédent. Tous ces partis divisés d'opinions et d'intérêts, se sont momentanément dans un but unique, et bien qu'ils aient gué de faire triompher leurs adversaires, ils se donnent mutuellement les plus grands éloges. Ainsi, tandis que les progressistes défendent l'innocence des ayacuchos dans la conspiration qui vient d'avorter, les espartéristes appellent les partis un éminemment national, et ces trois partis traitent le parti dominant de parti étranger et tyrannique, attendu qu'il n'accorde au premier les anciennes mesures révolutionnaires, au second la régence de son chef; et au troisième les biens nationaux et milice royaliste. Mais ce dernier parti, qui, dans la pratique, mandait au gouvernement que la sécurité et le repos, et se pondait, à ce prix, de son obéissance au pouvoir et de son respect pour nos institutions, a jeté trop tôt le masque, et ne sont plus un mystère pour personne. La restitution des nationaux déjà vendus; voilà sa devise pour les élections prochaines, et ceci nous dispense de plus amples commentaires sur sa conduite. (Le Tiempo)

Nouvelles de France.

Paris, 14

Beaucoup de bruits circulaient hier en bourse, et tendait généralement que la dépêche apportée par le *Montebello* n'avait pas été donnée textuellement par le *Montebello* en présence de M. le comte de Nesselrode en Angleterre, dans les circonstances actuelles, avait un but politique qui ne pouvait être favorable à la France, que les notes échangées quelques jours entre les gouvernements français et anglais avaient pris un caractère d'aigreur inusitée, enfin qu'il y avait question d'un changement de ministère. Toutes ces nouvelles vraies ou fausses, ont eu une influence fâcheuse sur la valeur de toutes les valeurs, qui restent, pour la plupart, en sur avant-hier, notamment les chemins de fer.

M. Hennequin, secrétaire particulier de M. Gaizot, est allé à Londres, à ce que nous apprend le *Morning Chronicle* avec des dépêches et des instructions concernant l'affaire de Taïti. Ainsi, dit ce journal, outre le rapport de M. Bricard, lord Aberdeen a sous les yeux tous les arguments qui peuvent justifier la conduite des officiers français.

Le voyage du roi en Angleterre est, dit-on, ajourné deux mois et il n'aura lieu que dans les premiers jours du mois octobre.

Le 5 du courant, est arrivé à Marseille, le *Reschid*, à vapeur de la marine égyptienne. En arrivant en rade, il a salué, auquel il a été répondu par les salves d'usage. Le *Reschid* amène en France une colonie de jeunes égyptiens qui, sous la direction de Stephan-Effendi, viennent achever leurs études dans nos collèges. A leur tête sont: Hussein-Bey, un des fils de Mehemet-Ali, et Ibrahim-Bey, fils de Ibrahim-Pacha. Les huit jeunes gens, appartenant à des familles nobles d'Egypte, accompagnent les jeunes princes, et feront avec eux leurs études.

Nouvelles de Belgique.

Bruxelles, 12 août

Le prince royal de Prusse est arrivé lundi à Bruxelles. S. A. R. est descendue à l'*Hôtel de Bellevue*. Immédiatement après son arrivée, M. le comte d'Arsohot, grand maréchal de palais, lui a fait visite. Le soir, le prince a assisté, au Théâtre de la Monnaie, à la dernière représentation de la troupe allemande.

M. Basile Guerra, ancien président du Sénat mexicain, plénipotentiaire chargé de négocier le traité entre la Belgique et le Mexique, vient d'arriver à Bruxelles. Il a été reçu par le roi, en audience particulière, le 10 août.

M. Guerra a eu plusieurs conférences avec nos ministres avant de pouvoir se rendre compte de l'oubli complet du traité conclu en 1839 et 1840 avec son pays, par les soins de notre chargé d'affaires au Mexique, M. le baron de Nothmann, lequel traité avait été approuvé par les deux chambres belges, et dont la ratification n'a pas eu lieu par notre gouvernement, puisqu'il se trouve encore dans ses cartons.

Le gouvernement belge s'occupe du projet de chemins de fer de la Belgique avec la région nord-est.

A cet appel, le missionnaire fit un léger mouvement, ouvrit à demi les yeux, et grâce à cet état de vague somnolence qui précède le réveil complet, se rendant à peine compte de ce qu'il voyait, il eut un sursaut de ravissement à l'apparition de ces deux gracieuses figures qui, tournées vers lui, l'appelaient doucement.

— Qui m'appelle? — dit-il en se réveillant tout à fait, et en redressant la tête.

— C'est nous!

— Vous, Blanche et Rose!

Ce fut au tour de Gabriel à rougir, car il reconnaissait les jeunes filles qu'il avait sauvées.

— Relevez-vous, mes sœurs, — leur dit-il, — on ne s'agenouille que devant Dieu...

Les orphelines obéirent et furent bientôt à ses côtés, se tenant par la main.

— Vous savez donc mon nom?

Leur demanda-t-il en souriant.

— Oh! nous ne l'avons pas oublié.

— Qui vous l'a dit?

— Vous...

— Moi?

— Quand vous êtes venu de la part de notre mère...

— Nous dire qu'elle vous envoyait vers nous et que vous nous protégerez toujours...

— Moi, mes sœurs... — dit le missionnaire, ne comprenant rien aux paroles des orphelines. — Vous vous trompez... Aujourd'hui seulement je vous ai vues.

— Et dans nos rêves?

— Oui, rappelez-vous donc? dans nos rêves.

— En Allemagne... il y a trois mois pour la première fois. Regardez-nous donc bien!

— Quel autre que vous serait venu à notre secours et à celui de notre vieil ami?

— Nous lui disions bien que vous l'aimeriez parce qu'il nous aimait, lui qui ne voulait pas croire aux anges.

— Aussi, ce matin, pendant la tempête, nous n'avions presque pas peur.

— Nous vous attendions.

— Ce matin, oui, mes sœurs, Dieu m'a accordé la grâce de m'envoyer à votre secours; j'arrivais d'Amérique, mais je ne suis jamais allé à Leipsick... Ce n'est donc pas moi qui vous ai fait sortir de prison... Dites-moi, mes sœurs, ajouta-t-il en souriant avec bonté, — pour qui me prenez-vous?

— Pour un bon ange que nous avons déjà vu en rêve, et que notre mère a envoyé du ciel pour nous protéger.

— Mes chères sœurs, je ne suis qu'un pauvre prêtre... Le hasard fait que je ressemble sans doute à l'ange que vous avez vu en songe et que vous ne pouvez voir qu'en rêve... car il n'y a pas d'anges visibles pour nous.

— Il n'y a pas d'anges visibles, — dirent les orphelines en se regardant avec tristesse.

— Il n'importe, mes chères sœurs, — dit Gabriel en prenant affectueusement les mains des jeunes filles entre les siennes, — les rêves... comme toute chose... viennent de Dieu... puisque le souvenir de votre mère était mêlé à ce rêve... bénissez-le doublement.

A ce moment, une porte s'ouvrit, et Dagobert parut.

Juste alors, les orphelines dans leur ambition naïve d'être protégées par un archevêque, ne s'étaient pas rappelés que la femme de Dagobert avait adopté un enfant abandonné à l'appel de Gabriel et qui était prêtre et missionnaire.

Le soldat, quoiqu'il se fût opiniâtre à soutenir que sa blessure était une blessure blanche (pour se servir des termes du général Simon) avait été soigné et pansé par le chirurgien du village; un bandeau noir lui bouchait et fixait le front et augmentait encore son air naturellement rébarbatif.

En entrant dans le salon, il fut très-surpris de voir un inconnu tenir familièrement entre ses mains les mains de Blanche et de Rose. Cet inconnu se conçoit; Dagobert ignorait que le missionnaire eût sauvé les orphelines, et tenta de le secourir lui-même.

Le matin, pendant la tempête, tourbillonnant au milieu des vagues, tâchant en vain de se cramponner à un rocher, le soldat n'avait que très-imparfaitement vu Gabriel à un moment où celui-ci, après avoir arraché les deux sœurs à une mort certaine, avait eu vain tâché de lui venir en aide. Lorsqu'après le naufrage Dagobert avait retrouvé les orphelines dans la salle basse du château, il était tombé, on l'a dit, dans un complet évanouissement, causé par la fatigue, par l'émotion, par des suites de sa blessure; à ce moment non plus, il n'a-

vait pu percevoir le missionnaire.

Le vieillard commençait à frouer ses épais sourcils gris, sous son noir, en voyant un inconnu s'approcher avec Rose et Blanche, lorsque coururent vers lui les deux sœurs et le couvrirent de baisers et de caresses. Les sentiments de dissipation bientôt devant ces preuves d'affection, quoiqu'il eût temps à entre un regard assourdi du côté du missionnaire qui s'était et dont il ne distinguait pas parfaitement la figure.

— Et ta blessure? — lui dit Rose avec intérêt; on nous a dit qu'elle ment elle n'était pas dangereuse.

— En souffres-tu encore? — ajouta Blanche.

— Non, mes enfants... c'est le *major* du village qui a voulu m'entourer ce bandage; j'aurais sur la tête une résille de coups de sabres que je ne pas autrement embeigné; on me prendra pour un vieux délicat; et qu'une blessure blanche et j'ai bien eu vie de...

Le soldat porta une de ses mains à son bandeau.

— Veux-tu laisser cela? — dit Rose, — en arrêtant le bras de Dagobert.

Es-tu-pou-raisonnable... à ton âge!

— Bien, bien! ne me grondes pas, je ferai ce que vous voudrez, dit-il en se débattant.

— Puis, attirant les orphelines dans un angle du salon, il leur dit à se en montrant le jeune prêtre du coin de l'œil:

— Quel est ce monsieur... qui vous prenait les mains... quand j'étais jeune? — dit Rose, — qui vous prenait les mains... il faut prendre garde à la parole que...

— Lui!!! — s'écrièrent Rose et Blanche en se retournant vers Dagobert, mais pense donc que, sans lui, nous ne l'embrasserions pas...

— Comment?

— S'écria le soldat en redressant brusquement sa grande taille et regardant le missionnaire.

— C'est notre ange gardien... — reprit Blanche.

— Sans lui, — dit Rose, — nous mourrions ce matin dans le naufrage.

— Lui... — C'est lui... qui...

Dagobert put dire davantage.

Le cœur gonflé, les yeux humides, il courut au missionnaire, et se précipita dans un élan de reconnaissance impossible à rendre, car il tomba dans les bras de son sauveur.

— Monsieur, je vous dois la vie de ces deux enfants... je suis égaré... je ne vous dis rien de plus... parce que ça dit tout...

Mais frappé d'un souvenir soudain, il s'écria: — Mais attendez donc... Est-ce que lorsque je tâchais de me cramponner...

France, c'est-à-dire de prolonger la ligne de Bruxelles jusqu'à... Des communications ont été faites sur ce sujet à M. le... de Chimay, qui, dit-on, a adopté cette idée avec chaleur...

Nouvelles d'Allemagne.

Vienne, 5 août.

Après une lettre venue aujourd'hui de Prague, et qui porte... d'un haut personnage, on y a reçu l'avis que S. M. de Prusse a renoncé entièrement au projet de visiter...

Ischl, 2 août.

Le roi et la reine de Prusse étaient attendus le 6; mais il y a une heure qu'un courrier de cabinet est venu auprès... le prince de Metternich annoncer un nouveau délai...

Nouvelles d'Italie.

Sous les doutes sur le sort des frères Bandiera et de leurs compagnons... Sur dix-neuf prisonniers qui avaient fait partie de l'expédition de Corse, dix-sept ont été condamnés à mort...

française, et depuis il avait été officier supérieur dans l'armée espagnole.

Nouvelles de Turquie.

Constantinople, 24 juillet.

Les affaires de Syrie continuent à préoccuper la diplomatie et donnent lieu à des communications fréquentes entre le divan et les représentants étrangers. Du reste, les positions se sont mieux dessinées; l'insistance de l'Autriche et de la France pour obtenir le rétablissement dans le Liban de la famille Chehab a mis l'ambassadeur d'Angleterre dans la nécessité de se prononcer.

La Russie et la Prusse sont restées jusqu'à présent en dehors des négociations. Du reste, l'ambassadeur d'Angleterre ne se sépare pas de ses collègues que par un refus de concours; il ne s'associe pas à leurs démarches, il les désapprouve même, mais il ne leur fera pas d'opposition et laissera la Porte discuter avec eux ses intérêts comme elle l'entendra.

Le premier acte de la Porte, en réponse aux cabinets de Vienne et de Paris, a été d'envoyer le capitain-pacha avec une partie de la flotte croiser sur la côte de Syrie, et déjà la présence de ce fonctionnaire à Beyrouth excite de justes mécontentements. La Porte avait dit que le capitain-pacha était chargé de s'entendre avec Essad-Pacha pour la délimitation et le paiement de l'indemnité due aux Maronites...

Perse arrivé depuis peu à Mossoul) avait transporté avec lui des caisses d'armes et de munitions, et qu' aussitôt la forteresse en état, les Francs s'uniraient aux habitants du quartier pour les attaquer. Bientôt la fermentation excitée par l'envoyé de la Porte, Kémal-Effendi, fut à son comble; le cadi et le mollah se mirent à la tête et le quartier se leva en masse pour aller raser la maison.

M. de Bourqueney a demandé satisfaction à la Porte, et tout paraissait arrangé jeudi, à la suite d'une conférence que cet ambassadeur avait eue avec Rifaat-Pacha. On promettait la punition des coupables; le mollah et le cadi étaient mandés à Constantinople pour rendre compte de leur conduite, et Kémal-Effendi était éloigné de Mossoul.

On écrit de Constantinople, 24 juillet. M. le Cécq, ministre de France, dans une conférence qu'il a eue avec le Rais-Effendi, lui a fait part des instructions données le 19 juillet, par le comte de Berlin, au ministre prussien à Athènes. Quelques jours plus tôt, M. de Titoff avait fait de même touchant les instructions données au chargé d'affaires russe en Grèce, par un dépêche du 23 juin de St.-Petersbourg.

M. de Titoff a présenté dernièrement une note très-énergique par laquelle il accuse la Porte d'encourager et d'aider les habitants du Caucase ennemi, sinon par des secours directs, du moins en empêchant par ces montagnards de se procurer sans cesse de nouvelles ressources du dehors par des voies que la Porte connaît fort bien.

Au milieu de ce mois un commissaire turc est arrivé à Bukarest. Il était porteur d'un firman du grand-seigneur, dont le contenu se rapporte à la dernière clôture de la diète de Valachie, effectuée par ordre de l'hospodar, et surtout à l'existence des Boyards contre le traité conclu par le prince Bibesco avec une société russe, en vue d'exploiter les mines de la Valachie.

Dans la conférence que sir Stafford Canning a eue ces jours-ci avec Rifaat-Pacha, il a traité la question qui se rattache à l'envoi par la Porte d'un firman au prince de Valachie, lui donnant les moyens nécessaires pour contenir l'opposition. L'ambassadeur d'Angleterre y a vu une infraction à la constitution octroyée aux principautés, une atteinte à la représentation nationale de la Valachie.

On a arrêté à Pera une bande de faux-monnayeurs; les recherches continuent, et chaque jour on arrête quelque nouveau complice. Un grand nombre d'Européens, et notamment un Autrichien et un Romain, figurent parmi les coupables.

Nouvelles et faits divers.

La Diète suisse s'est de nouveau occupée de la question des évènements. On se rappelle qu'à la suite de la résolution par laquelle une majorité de douze états approuva en partie, le 15 août

une robe... pour n'être pas entraîné par les vagues, ce n'est pas vous qui... mais c'est la main... oui... vos cheveux blonds... votre figure jeune... c'est vous... maintenant... je vous reconnais... Monsieur... les forces m'ont manqué... et j'ai eu la douleur de vous voir retomber dans la mer.

tivement à l'enfant trouvé, nommé Gabriel, et adopté par la femme de Dagobert; elle l'aurait alors égaré dans les transports d'ingratitude... Notre Gabriel est la même... c'est le même... quel bonheur... Oui, mes chères petites, il est à vous comme à moi; nous en avons chacun notre part... Puis s'adressant à Gabriel, le soldat ajouta avec effusion: Ta main... encore ta main, mon intrépide enfant... ma foi tant pis, je te dis: Toi... puisque mon Agricole est ton frère...

retrouvons... Non, pardieu... Tu ne partiras pas... J'ai trop de choses à te dire... et à te demander. Nous ferons tout ensemble... je m'en suis fait fête... C'est impossible... c'est mon supérieur... je dois obéir... Ton supérieur?... Il est habillé en bourgeois... Il n'est pas obligé de porter l'habit ecclésiastique... Ah bah! puisque il n'est pas en uniforme, et que dans son état il est de salle de police, envoie-le... Croyez-moi, je n'hésiterais pas une minute à l'envoyer au bagne... J'avais raison de vouloir que vous fussiez tous ensemble... dit Dagobert entre ses dents... Plus il ajoutait, plus il avait l'air impatient et chagrin... Vous ne que je lui dise, ajouta-t-il plus bas, qu'il nous satisferait beaucoup en flant tout seul? Je vous en prie, n'en faites rien... dit Gabriel; ce serait inutile... Je connais mes devoirs... ma volonté est celle de mon supérieur. A votre service à Paris; j'irai vous voir, aussi que ma mère adoptive, et mon bon frère Agricole... Allons... soit. J'ai été soldat, je sais ce que c'est que la subordination... dit Dagobert vivement contrarié; il faut faire contre fortune bon jeu... Paris demain soir, m'assurés-t-on; et notre part nous la prendrons... qu'il y a aussi une crâne discipline chez nous... dit Gabriel en tressaillant et en étouffant un soupir... Allons... embrasse-moi... dit Dagobert... et se précipita dans les bras de son supérieur... sont bienôt passées... Adieu... adieu... répondit le supérieur d'une voix émue, en regardant l'épave de son ancien soldat... Adieu, Gabriel... dit Dagobert... Adieu, mes sœurs... dit Gabriel... Et il sortit avec Rodin après avoir perdu un mot, ni un instant de vue... Deux heures après, Dagobert et les orphelines avaient quitté le bagne pour se rendre à Paris, ignorant que Djama restait à Chartres, et qu'il avait pour pouvoir partir encore... Le maître d'hôtel du bagne, après avoir vu le jeune prince, se précipita dans la cour, abandonné de son supérieur... Nous conduirons maintenant le lecteur... (La suite à demain.)

1843, la conduite tenue par Argovie dans cette affaire, six cantons catholiques se réunirent en conférence et adoptèrent un manifeste où on laissait entendre que la séparation pourrait bien avoir lieu si l'on ne revenait pas sur ce vote. C'est de ce manifeste et des demandes qu'il formulait que la Diète vient de s'occuper dans une très-longue séance qui n'a pas épuisé le débat. On doute qu'on parvienne à s'entendre à l'amiable et qu'on puisse rien changer au *status quo*.

— On écrit d'Alexandrie, 21 juillet. Le général Grivas, accompagné d'un petit nombre de ses partisans, était, comme on sait, arrivé à Beyrouth par la corvette française la *Diligente*. Mais le pacha de l'endroit, se défiant de ses mouvements, insista pour qu'il repartît. La-dessus la corvette française l'a amené dans cette ville, et le marquis de la Valette, qui lui a assuré la protection de la France, a fait en sorte qu'on lui a permis de demeurer à Alexandrie, après qu'il eut donné sa parole d'honneur qu'il ne voyagerait pas dans l'intérieur de l'Égypte.

Le nouveau consul-général de Russie est attendu ici, le 24, de Constantinople; on il s'est rendu d'Athènes. Il n'y a point en ce moment de consul-général britannique, mais un assure que M. le colonel Barnett reviendra sous peu.

— Nous avons parlé du projet d'ascension au mont Blanc, de MM. Barthe, Martin et Lepiteur. Nous lisons aujourd'hui dans le *Comptoir de Lyon*:

Les compagnons de voyage sont partis de Cham-mouxi le 21 juillet, à six heures du matin. Ils espéraient être sur le sommet du mont Blanc le 1^{er} août, à midi. La lettre d'avis n'était parvenue à Lyon que le 2, à trois heures après-midi, on n'a pu se mettre en mesure d'observer les signaux des voyageurs. Le temps d'ailleurs n'était pas favorable; un rideau de nuages épais cachait le mont Blanc. Le 3, le ciel était d'une transparence parfaite, et, malgré le secours de fortes lunettes, trois observateurs n'ont pu apercevoir aucun de leurs signaux. Néanmoins on a cru devoir répondre par les feux convenus.

Les explosions de poudre faites sur le mont Blanc n'ont-elles pas été aperçues à une distance aussi grande, ou bien les voyageurs n'ont-ils pu séjourner qu'une nuit? C'est ce que nous ignorons; ajote le journal lyonnais.

— On lit dans le compte-rendu par les *Debats* de la dernière séance de l'Académie des sciences de Paris: Nous avons déjà signalé l'idée hardie de M. Selligie d'employer comme force motrice propre à donner l'impulsion aux bateaux et aux navires l'explosion subite et répétée d'un mélange détonnant de gaz hydrogène et d'air: M. Selligie soumet aujourd'hui à l'Académie un appareil qui régularise l'emploi de cette force prodigieuse et en apparence si brutale; de telle sorte qu'il ne peut plus guère rester de doute sur la possibilité d'en faire usage et de l'appliquer à son gré dans les applications à la marine et même à d'autres mouvements.

Cet appareil est un mélange explosif d'air pris à l'atmosphère et de gaz hydrogène produit par la combustion de la vapeur d'eau dans un cylindre enroulé dans un tube au bout duquel on introduit un bec de gaz; l'explosion et la détente du gaz qui en résulte, refoulé violemment au piston d'un cylindre, fait le rôle de la poudre, lequel frappe à son tour sur l'eau avec laquelle il est en contact. Ce choc fait l'effet d'un vigoureux coup de marteau qui imprime l'impulsion au bâtiment.

Quelle puissance et quelle économie dans l'emploi d'un agent si énergique, si facile à se procurer! Avec un peu d'imagination, la réalisation d'un pareil système laisse bien loin en arrière tous les effets que nous admirons aujourd'hui dans l'application de la vapeur aux bâtiments de mer. Il est bien à désirer que l'on mette M. Selligie à même de répéter en grand les expériences de sa machine à explosion.

— On écrit de Bruxelles: Il y a trois à quatre semaines, un Anglais aux manières aristocratiques vint à se établir à Bruxelles et y fonda une maison de banque qui, devant faire l'acompte sur un grand pied, offrait de nouvelles facilités au commerce, surtout pour les transactions si nombreuses entre la Belgique et l'Angleterre.

Le jeune banquier devait avoir une belle maison: un des hôtels de la rue Royale obtint la préférence, et le locataire songea aussitôt à louer convenablement le siège de son institution financière. Il fut introduit par des personnes fort riches, ou du moins par des personnes de ces recommandations, il obtint, dans un de nos quartiers, les tentures les plus riches, les meubles les mieux choisis, et donna en échange de ces objets des billets souscrits par plusieurs Anglais habitant déjà la ville et dont, disait-il, il avait acheté les valeurs pour commencer ses opérations. Du reste, ajoutait-il, ses capitaux encore engagés dans un procès ne pouvaient bientôt arriver.

La police cependant avait été prévenue que l'Anglais dont il était question n'était pas le personnage dont il avait pris le nom, et d'information en information, elle découvrit l'existence d'une société anonyme pour l'exploitation des bourses des capitalistes.

Une descente fut faite dans l'hôtel somptueux de la rue Royale: on y découvrit d'abord de nombreuses lettres ostensiblement adressées au bureau du financier, et adressées à tous les grands établissements financiers et aux principaux banquiers du royaume; ces lettres, destinées à faire croire aux grandes affaires du nouveau banquier, étaient tout simplement du papier blanc, soigneusement renfermé dans des enveloppes marquées du cachet de la nouvelle maison.

Quant aux affaires, aux valeurs, et encore apprit-on bientôt que l'habile insulaire avait réussi à inspirer assez de confiance à quelques-uns de nos compatriotes pour se faire donner de nombreuses marchandises qu'il avait de suite fait expédier pour l'Angleterre et en échange desquelles il avait donné des lettres de change d'une nullité radicale.

Le théâtre de sa fraude devait également être réalisé: déjà un des directeurs des ventes publiques avait été mandé et la vente avait été faite en bloc lorsque les poursuites de la police vinrent mettre obstacle à sa réalisation.

En s'occupant de ces complices de banquier improvisés ont été arrêtés à Bruxelles, et on pense que lui-même n'aura pu échapper aux poursuites de la police dans une ville voisine où il attendait le fruit de ses escroqueries.

Aux détails qui ont été donnés sur l'association des escrocs anglais, on peut encore ajouter les suivants: Le prétendu banquier M..., qui paraissait être le chef de bande, avait, pour mieux captiver la confiance des marchands, pris à son service un groom, portant livrée, et avait déposé, en arrivant à Bruxelles,

chez un des principaux banquiers, quelques milliers de francs, fruit probable d'une industrie du même genre, exercée ailleurs; par suite de ce dépôt, le banquier en donnant de bons renseignements sur son client, a involontairement contribué à faire duper plusieurs de nos marchands. Les principaux négociants, victimes de ces escrocs, sont le propriétaire du bazar de la rue de l'impératrice, la maison Laurent frères, un négociant de velours d'Elberfeld, le Mont-de-Piété qui perdra probablement l'argent remis sur les marchandises engagées, et beaucoup d'autres; ils avaient également tenté plusieurs autres escroqueries, entr'autres, chez l'horloger Plet, où ils avaient choisi 100 montres en or.

Le beau mobilier fourni au prétendu banquier, a été saisi dans l'hôtel qu'il occupait rue Royale et mis sous sequestre dans un local du bazar rue de l'impératrice; quant aux soieries et velours, on n'en a rien retrouvé jusqu'ici, et l'on présume que ces objets de prix ont passé la mer. L'omnibus qui a transporté au chemin de fer les bagages du faux banquier et sans doute son butin, était littéralement encombré. Ses ressources pécuniaires paraissent cependant épuisées, car il a dû s'embarquer à Ostende sur un bateau anglais qui l'a pris à bord gratuitement. La police est arrivée pour l'arrêter six heures après qu'il venait de quitter Ostende, et on avait différé à Bruxelles les poursuites de douze heures; deux des individus actuellement emprisonnés se seraient également échappés, car leurs passeports venaient d'être visés.

La fille d'un des prisonniers, âgée de 19 ans, se trouve emprisonnée, du chef de complicité. Lors de son arrestation, elle portait un magnifique schall provenant de leur coupable industrie; c'est elle aussi qui a déposé au Mont-de-Piété une partie des marchandises escroquées. L'instruction de cette affaire touche à sa fin, et au premier jour ces industriels anglais comparaitront devant le tribunal correctionnel.

— On écrit de Paris: Mad. la baronne de Pignol vient d'être victime d'un funeste accident. Une bougie a communiqué le feu à ses vêtements, et malgré de prompts secours, elle a expiré au bout de quelques heures.

— Les enfans terribles. — Le *Morning-Chronicle* se fait écrire de Barcelone que le général Narvaez conduit la reine dans toutes les capernes. Partout elle doit goûter le diner qui est préparé pour les soldats. La reine déclare trouver tout délicieux; mais l'infante qui, par curiosité, veut également goûter le diner militaire disait dernièrement avec une naïveté enfantine qu'elle trouvait tout détestable.

UN FAUX LOCATAIRE.

— Prévenu, votre nom?
— Jean-Jacques Payan.
— Quels sont vos moyens d'existence?
— Je suis cardeur de matelas.
— Travaillez-vous toujours?
— Après ça, je vends encore des sucreries et du pain d'épice à la fête du roi et autres grands bastringues.
— C'est-à-dire que vous n'avez pas de profession bien arrêtée?
— Après ça, je chiffonne quand l'occasion s'en présente, et je fais aussi par complaisance et pour une pièce de dix sous les commissions de ceux qui n'ont pas le temps de les faire eux-mêmes.

— Parmi vos ressources habituelles vous oubliez la mendicité?
— Qu'est-ce que c'est que ça?
— Vous feignez de ne pas nous comprendre.
— Ah! ah! l'histoire de tendre la main aux personnes charitables pour attraper un peu de *quibus*?.. Jamais je n'ai mangé de ce friicot-là.
— Enfin, vous n'êtes pas traduit devant nous pour ce fait, mais pour avoir porté des coups et fait des blessures assez graves à la femme Pochon, concierge de la maison que vous habitez.

— Concierge... Dites portière... c'est bien assez pour elle, la Pachon, ah! ben! si vous l'écoutez, elle vous en contera long! Avant de prendre sa retraite, elle était élèveuse de perroquets, et elle devait les élever un peu crânement! elle a du bec!... La femme Pachon s'arranca pour déposer. A la vue de Payan elle tressailla, comme s'elle avait marché sur un serpent à sonnettes. Elle ne se remet de son émotion qu'au bout d'un certain temps.

Payan, levant les épaules. — Fais donc des manières, vieille aristocrate!... fais donc des manières!... ma parole d'honneur, ça fait suer!
M. le président, à la femme Pachon. — Vous connaissez cet homme?

La Pachon, levant les yeux au ciel. — Si je le connais! Dieu de Dieu! si je le connais! et que même je ne voudrais l'avoir jamais connu.

Payan, à voix basse. — Eleveuse de perroquets, va!
M. le président. — Voyons, exposez les faits de votre plainte.
Payan, toujours à voix basse. — As-tu déjeuné, Jacquot... du rrot de mouton.

La Pachon. — Oh! y en a-t-il long à vous conter!
Payan. — Pour ce perroquet mignon! rrot!
La Pachon. — Je demande la permission de m'asseoir.

M. le président. — Voyons, dites-nous cela en quelques mots.
La Pachon. — Quand ce monstre-là est venu pour louer, il y avait malheureusement dans notre maison, une maison comme il faut, rue St-Honoré... (rue Saint-Honoré, un locataire comme ça!) enfin, il y avait une petite chambre noire en vacation... Il s'y installa... V'la mon animal qui rentrait tous les soirs dans un état de vin à faire frémir et qui aimait la porte à coups de pied et à coups de poing... même que le receveur de rentes du troisième a eu si peur une fois qu'il en a attrapé une jaunisse, dont il n'est pas encore tout à fait blanchi... Vous pensez!... une maison si tranquille.

Payan, entre ses dents. — Du rrot de mouton!
La Pachon. — Madame la propriétaire fait faire des observations à Monsieur. Il demande 100 fr. pour quitter la maison. On lui en offre 15. — Bernique! qu'il répond. Et le voilà qui se met à faire cent horreurs, pour dégouter et embêter les autres locataires. Il vole des chats et des chiens, dont il empoisonne nos chiens; il se met à jouer de la trompette entre minuit et trois heures du matin; il fait, sur son carré, dans un vieux réchaud, des ragouts épouvantables, avec du charbon qui faisait une fumée indigne... Oh diable était-il ramasser ce charbon-là!... Y

me semble que je le sens encore.
Payan. — Pour ce perroquet mignon!
La Pachon. — Bref... le terme est heureusement Monsieur ne l'a pas payé, comme de juste; et encore il n'a pas pu déguerpir. Il a fallu que le juge de paix et tout le tribunal s'en mêlât.
Il ne pouvait pas trouver d'autre logement, vous pensez... on lui flanque ses meubles dans la cour... mais nous n'en sommes pas débarrassés... Il a le front de passer par dessus le mur pour venir passer deux nuits dans son lit, au beau milieu de la nuit à la belle étoile... et le matin, en se réveillant, il ne nous a pas de me dire bonjour d'un petit air agaçant...

Payan. — As-tu déjeuné, Jacquot?...
La Pachon. — Bref, le jour où il a été obligé, à la fin des pas débarrassés de ses nippes, il était si furieux qu'il a appelé *sorciers*, et m'a frappée de tous côtés... je me suis que du feu!... J'ai eu pour plus de cent sous de sangsues et de cataplasmes! Ah, si jamais il me retombait un locataire de ce genre de celui-là je suis bien sûre que je n'en reviendrais pas.
Payan, d'un air digne. — Je puis t'y parler à mon tour?
M. le président. — Qu'avez-vous à dire?

Payan. — J'ai à dire que c'est madame qui m'a dégradé l'opinion de la propriétaire, et qu'elle m'a cassé d'un coup pied trois assiettes en porcelaine. Maintenant la douze est dépareillée... C'est du propre!
La Pachon. — De la porcelaine, miséricorde! il n'avait qu'une seule en bois.
M. le président. — En voilà assez!

Le tribunal condamne Payan à un mois de prison et aux frais.
Payan. — Le mois, ça se paiera... Mais pour ce qui est de la prison...

La Pachon. — Ça sera comme les loyers, n'est-ce pas pratique?
Payan, relevant la tête, et avec dignité. — Portière, cansez pas les malheureux... Ça ne se fait pas dans la société.
Il se remet entre les mains des gardes municipaux, et se va d'un pas majestueux.

Incessamment sortira des presses de M. Loebenberg, imprimeur en cette ville: *Le Guide indispensable de l'étranger sur les chemins de fer, et dans les principales villes de la Néerlande*.

SOCIÉTÉ DES PAQUEBOTS A VAPEUR
ENTRE
le Havre et la Hollande
Le steamer *Rotterdam*, capitaine COUTARD, partira de Rotterdam le matin de jeudi, 15 août.
S'adresser à M. Smith et Co., Bankstraat, A 170, à Rotterdam.

Cours des Fonds Publics.
Bourse d'Amsterdam du 13 Août.

	Int.	coms 10 août.	ouvert.
Dette active	2 1/2	—	61 1/2
Dito dito	3	—	73 1/2
Dito dito	5	—	89 1/2
Dito des Indes	5	—	99 1/2
Dito dito	4	—	95 1/2
Syndicat	4 1/2	—	96 1/2
Dito	4 1/2	—	87 1/2
Société de Commerce	4 1/2	145 1/2	145 1/2
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	—	102 1/2
Dito de Harlem	—	—	99
Dito de Rotterdam	—	—	99
Act. du lac de Harlem	5	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 18165	—	—	107 1/2
Dito dito 1828 & 18295	—	—	106 1/2
Inscript. au Grand Livre	6	—	72 1/2
Certificats au dito	6	—	73 1/2
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	98 1/2
Emprunt de 1840	4	—	90 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	90 1/2
Passive	5	—	—
Dette différée à Paris	—	—	—
Deferré	—	—	—
Ardoins	5	—	20 1/2
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
Dito métalliques	5	—	109 1/2
Dito dito	2 1/2	60 1/2	60 1/2
France	3	—	—
Pologne	3	—	—
Brésil	—	—	82 1/2
Id. id. 1843	—	—	—
Portugal	2 1/2	43 1/2	48 1/2

Avec quelques affaires en intégrales l'aspect général du marché des fonds nationaux était très-ferme.
Les espagnols n'ont pas pu se soutenir à leur hauteur d'hier. Les fonds portugais étaient insignifiants.
Les Portugais étaient encore aujourd'hui très-démunis. Le 4 p. 100 et les Brésiliens étaient faibles — les Mexicains plus offerts.
Cours de l'arg.: prêt à garantie 3 1/2 %; prol. 3 1/2 %; escompte Derniers pris à 5 heures: 2 1/2 % 61 1/2; 3 1/2 % 73 1/2; 4 1/2 % 87 1/2; 5 % 96 1/2.

Bourse d'Anvers du 13 Août.

Métalliques, 5 1/2 %; — Naples, 5 1/2 %; — Ardoins, 5 1/2 %; Dette différée angl., 5 1/2 %; — Passive, 5 1/2 %; — Lots de Besse, 67 1/2; — après la Bourse (2 1/2 heures), Ardoins, 19 1/2; A., 20 P. — Coupés, 4 1/2 %.

Bourse de Londres du 10 Août.

3 % Cons. 99 1/2; — 2 1/2 % Holl., 61 1/2; — 5 % 101 1/2; — 5 % 101 1/2; — 4 % id. 98 1/2; — Esp. 5 % 22 1/2; — Id. 3 %; — Post. 43 1/2; 44. — Id. (cont.) 6 1/2 %; — Russes, 118 1/2; 120 1/2.

Bourse de Vienne du 5 Août.

Métalliques, 5 % 110; — Dito, 4 % 100; — Dito, 3 % 98; — 1834, 150; — Actions de la Banque 1805.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Lape Nieuwstraten.
Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schooneveld, Nieuwstraten.
Bourssteeg; et à Rotterdam, chez S. van Rijn, Nieuwstraten.